

La Roche-sur-Yon, le mercredi 16 octobre 2024

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées

54, rue René Goscinny
85821 La Roche-sur-yon
Tel : 02-51-05-57-79

BUREAU COMMUNAUTAIRE MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

- PROCÈS-VERBAL -

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures.

Présents : 17

Monsieur Luc BOUARD, Monsieur Yannick DAVID, Madame Anne AUBIN-SICARD, Monsieur Jacky Godard, Monsieur David BELY, Madame Françoise RAYNAUD, Madame Sophie MONTALETANG, Monsieur Christophe HERMOUET, Madame Sylvie DURAND, Monsieur Maximilien SCHNEL, Monsieur Pierre LEFEBVRE, Madame Annabelle PILLENIERE, Monsieur François GILET, Madame Alexandra GABORIAU, Monsieur Manuel GUIBERT, Madame Michelle GRELLIER, Madame Angie LEBOEUF.

Excusés :

- Monsieur Laurent FAVREAU.

Absents donnant pouvoir : 3

- M. Malik ABDALLAH pouvoir à M. Maximilien SCHNEL
- M. Patrick DURAND pouvoir à M. Pierre LEFEBVRE
- M. Thierry GANACHAUD pouvoir à Mme Alexandra GABORIAU

Monsieur le Président propose la désignation de Monsieur Christophe HERMOUET en qualité de secrétaire de séance, puis il propose de commencer l'examen des dossier inscrits à l'ordre du jour.

1 ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIÈRE À VOCATION ÉCONOMIQUE SITUÉE À LA GARLIÈRE AUPRÈS DE LA COMMUNE DE VENANSAULT

Rapporteur : Monsieur Yannick David

Le Bureau Communautaire est appelé à approuver l'acquisition, auprès de la commune de Venansault, d'une emprise foncière non bâtie située au sein de la Zone d'Activités de La Garlière 2, parcelles cadastrées section YC numéros 31, 32 et 33 d'une superficie d'environ 24 990 m².
Les parties se sont entendues sur un prix de 9,74 € HT/m² soit environ 243 500 € HT.

Monsieur François GILET : S'agit-il d'un terrain constructible ?

Monsieur Yannick DAVID : C'est un terrain d'activité économique, oui.

Madame Michelle GRELLIER : Est-ce dans le bourg de Venansault ?

Monsieur Yannick DAVID : Non, ce terrain est situé au lieu-dit la Garlière, en périphérie.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 CESSION D'UNE EMPRISE FONCIÈRE AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ CAP PISCINES - VILLENEUVE À VENANSAULT - DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE

Rapporteur : Monsieur Yannick David

La Société CAP PISCINES, basée à Aubigny-Les Clouzeaux, souhaite développer son activité. Le Bureau Communautaire a, par délibération du 23 mars 2021, approuvé la cession d'une parcelle d'environ un hectare située au sein du Parc d'Activités de Villeneuve à Venansault. Depuis, l'entreprise a affiné son projet d'extension et sollicité l'acquisition d'une surface de moindre importance.

Il est proposé au Bureau d'approuver la cession de cette nouvelle parcelle cadastrée section YN numéro 185, d'une superficie d'environ 4 000 m², au prix estimé de 77 320 € HT.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIÈRE AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL - ZAE LA FOLIE À LA CHAIZE-LE-VICOMTE

Rapporteur : Monsieur Yannick David

Le Bureau Communautaire est appelé à approuver l'acquisition d'une emprise foncière non bâtie située au sein de la ZAE La Folie à La Chaize-le-Vicomte auprès du Conseil Départemental de La Vendée d'une superficie d'environ 8 508 m² au prix de 131 000€ HT.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 ACCORD PRÉALABLE À LA CRÉATION DES PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS (PDA) DES MONUMENTS HISTORIQUES DE LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre

Suite aux enquêtes publiques sur les communes de La Roche-sur-Yon et Venansault portant sur les projets de PLU et de périmètres délimités des abords des monuments historiques, La Roche-sur-Yon Agglomération, compétente en matière de PLU, est amenée à donner son accord à la création des PDA, qui remplaceront les périmètres de 500 m autour des monuments historiques.

Les PDA seront ensuite créés par arrêté du Préfet de Région.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5 ADHÉSION À L'ASSOCIATION FINANCES - GESTION - ÉVALUATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (AFIGESE-CT)

Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert

Il est proposé au Bureau d'adhérer à l'AFIGESE-CT.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

6 CHARTE D'ENGAGEMENT AVEC LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE - RECENSEMENT ET VALORISATION DE L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ÉTUDIANTS

Rapporteur : Madame Françoise Raynaud

Il est proposé au Bureau d'autoriser la signature de la charte d'engagement avec la Région des Pays de la Loire relative au recensement et à la valorisation de l'évolution des effectifs étudiants.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

7 APPROBATION DE LA CONVENTION D'HABILITATION INFORMATIQUE CAF POUR LE SITE " MONENFANT.FR "

Rapporteur : Madame Annabelle Pillenière

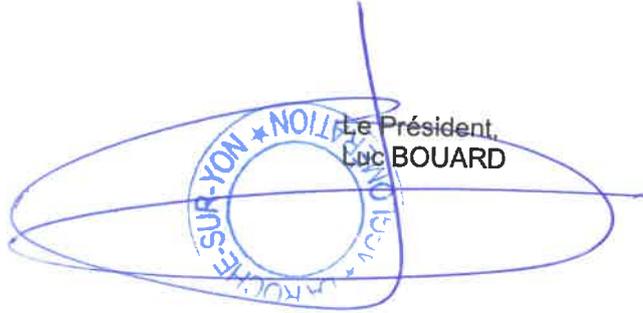
Afin d'accompagner les familles tout au long de leur vie de parents (petite enfance, enfance et adolescence), la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) a créé le site www.monenfant.fr. Ce site recense notamment les structures d'accueil et les services d'accompagnement des familles financés par les Allocations familiales. Il facilite les recherches des familles en matière d'accueil d'enfants en leur permettant de disposer d'une information personnalisée sur les différentes offres existantes (collectives et individuelles) quel que soit leur lieu de résidence ou de travail. Chaque organisme gestionnaire peut enrichir et mettre à jour les données relatives à ces établissements figurant sur le site www.monenfant.fr (modalités de fonctionnement des établissements, places disponibles, etc.). Il est proposé au Bureau d'approuver les termes de la convention pour formaliser les modalités de diffusion sur le site www.monenfant.fr des informations précitées.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Président** lève la séance à 18 heures et 14 minutes.



Le secrétaire,
Christophe HERMOUET



Le Président,
Luc BOUARD